

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

CONSEIL MUNICIPAL DU 24-01-2019

Présents : Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Yves BAUDRIER, Christine COTTIN, Valérie EYMARD, Jean-François BOUVAT.

Absent(s) excusé(s) : Marcel ALGOUD (pouvoir donné à Yves BAUDRIER), Jacques L'HUILLIER (pouvoir donné à Christophe MORINI).

A été nommée secrétaire de séance : Christine COTTIN

Approbation du procès-verbal du 24-01-2019

Approuvé à l'unanimité.

Date du prochain conseil municipal Jeudi 11 avril 2019 à 20h

Dotation Cantonale Patrimoine 2019

Travaux de mise aux normes électriques à l'école municipale

Des devis ont été demandés pour des travaux urgents à réaliser dans les locaux de l'école pour un montant total de 3.317,80 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ Décide de faire réaliser ces travaux pour un montant total de travaux de 3.317,80 € HT.
- ❖ Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention dans le cadre de la Dotation Cantonale 2019.
- ❖ Précise que cette dépense sera inscrite en investissement au budget 2019.

Dotation Cantonale Patrimoine 2019

Travaux église du village

Des devis ont été demandés pour des travaux urgents à réaliser sur le bâtiment de l'église et son enceinte.

Réfection du mur de l'église :	35.760,00 € HT
Scellement des poutres de la toiture :	3.750,00 € HT
Travaux de mise aux normes électricité :	3.893,00 € HT

Total :	43.403,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ Décide de faire réaliser ces travaux pour un montant total de travaux de 43.403,00€ HT.
- ❖ Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention dans le cadre de la Dotation Cantonale 2019.
- ❖ Précise que cette dépense sera inscrite en investissement au budget 2019.

Dotation Cantonale Patrimoine 2019

Travaux de mise aux normes électriques à la mairie, de la salle du conseil et des bureaux

Des devis ont été demandés pour des travaux urgents à réaliser dans les locaux de la mairie comme suit :

Coulissants placards :	724,44 € HT
Lambris bureaux :	800,00 € HT
Travaux de mise aux normes électricité :	2.857,00 € HT

Total :	4.381,44 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ Décide de faire réaliser ces travaux pour un montant total de travaux de 4.381,44 € HT.
- ❖ Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention dans le cadre de la Dotation Cantonale 2019.
- ❖ Précise que cette dépense sera inscrite en investissement au budget 2019.

Convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le CAUE Drôme Aménagement de La Coche et espace biodiversité

Le Maire informe qu'un groupe de travail composé de la commune de Saint Agnan, du PNRV et de l'ONF a été mis en place pour réfléchir à l'aménagement du site de La Coche. Cet aménagement devant se faire en cohérence avec le projet espace biodiversité au village, la commune a demandé son appui au CAUE de la Drôme.

Il propose de signer une convention d'une durée de 24 mois avec les CAUE définissant ses missions et informe que le coût de cet accompagnement (10 journées de travail dont 4 journées correspondant à l'adhésion de la commune) est de 3 661,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ Décide de missionner le CAUE de la Drôme pour accompagner à la réflexion sur l'aménagement des 2 espaces dédiés à la Biodiversité et à la Réserve (le village et La Coche).
- ❖ Autorise le Maire à signer la convention liant la commune au CAUE pour cette mission de 10 jours de travail d'un coût total de 3.661 € (1.489 € d'adhésion qui compte 4 journées de travail + 2.172 € pour les journées supplémentaires).

Parts de la Société à Actions Simplifiées VercorSoleil

Monsieur le Maire informe les élus de la possibilité pour la commune d'acheter des parts sociales à la Sas VercorSoleil.

Monsieur le Maire demande aux conseillers qui ont souscrits à des parts sociales de ne pas participer au vote. Les conseillers ayant donné pouvoir ne participeront pas au vote également.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents avec 6 votes pour :

- ❖ Autorise la souscription de parts sociales auprès de la Société à Actions Simplifiées VercorSoleil à hauteur de 200 €, soit 2 parts (le montant d'une part est de 100 €).
- ❖ Donne délégation de Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

Contrat groupé risque prévoyance et/ou santé : 01/01/2020 - 31/12/2025

Mise en concurrence portée par le CDG 26

Le Maire informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion de la fonction publique territoriale pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

Le Centre de Gestion de la Drôme se propose de réaliser cette mise en concurrence afin d'aboutir à la conclusion de contrats d'assurances pour le risque Prévoyance et pour le risque Santé, à l'échelle du département.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique Paritaire.

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire Prévoyance et Santé des agents de la collectivité, et de participer à la mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Drôme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance et Santé que le Centre de Gestion de la Drôme va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ET

- Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1er janvier 2020.

Questions diverses

*Réunions publiques du 15/03/2019 :

Aménagement de la Place du Petit Tonneau : La vingtaine de personnes présentes ont proposé de nombreux aménagements pour cet espace public avec :

- Matérialiser un parking pour 10 emplacements
- Pour le déneigement un espace de stockage de neige et une organisation permettant un déneigement facile.
- La mise en place d'un espace fleuri sur les fondations restantes et le rajout de terre végétale sur le petit talus pour installer une plantation d'herbes aromatiques.
- Créer un espace enherbé partie Est avec la mise en place d'une table-bancs.
- La mise en place d'un second accès wifi gratuit (premier accès existe actuellement au jardin de ville de la mairie).
- Garder la possibilité de projections cinématographiques sur le grand mur de la « Maison Mathieu ».

Adressage postal : Une cinquantaine de personnes présentes. Suite à quelques remarques pertinentes il est nécessaire de retravailler sur l'attribution des numéros à apposer sur les bâtiments et sur l'appellation manquante de certaines voies.

***SIEAV :** Christophe Morini informe qu'un cabinet d'étude a été recruté pour vérifier la bonne conformité des travaux d'entretien et autres réalisés par VEOLIA et le respect des engagements figurant sur le contrat établi avec cette société.

***Transition énergétique :** Christophe Morini informe que la CCRV organise, le vendredi 5 avril à 20h00 à la salle des fêtes de St Laurent en Royans, le 1^{er} Comité de transition énergétique du Royans-Vercors avec pour thème : « Mobilisons-nous pour construire ensemble l'avenir énergétique du Royans-Vercors ! »

Au programme :

- Etat des lieux et enjeux énergétiques du Royans-Vercors : Quels sont les postes de consommation d'énergie sur notre territoire ? Quelle est la part d'énergies renouvelables ? De consommation de pétrole ? Quels sont les objectifs de réduction des consommations fixés par la loi ?
- Jeu de la transition énergétique : A vous d'imaginer un territoire plus sobre en énergie et moins dépendant du pétrole ! Rénovation des logements, mobilité, production d'énergies renouvelables, économie circulaire ...
- Vos projets pour le territoire : Vous êtes citoyen du Royans-Vercors, acteur économique, associatif, élu ... Quels sont vos projets de transition, vos demandes, vos envies ? De quoi avez-vous besoin pour les concrétiser ?

*Poteaux RD 518 lieudit Les Muroux : Francis Chevreux trouve vraiment très dangereux pour les usagers de la route, les poteaux qui ont été mis en place le long de la RD.

Ces poteaux étant dans l'emprise de la route départementale, le maire informe l'assemblée qu'il a interpellé puis rencontré plusieurs fois M. Abert de la Direction des Routes qui devait résoudre le problème.

Rien n'ayant été fait à ce jour malgré son insistance sur leur dangerosité, un courrier sera adressé en recommandé à la Direction des Routes de St Jean avec copie à Mme Marie Pierre Mouton, Présidente du Conseil Départemental, au Vice-Président du Département en charge des routes, aux conseillers départementaux de notre secteur et bien entendu au principal intéressé. Le conseil est décidé à trouver une solution définitive à cette situation dangereuse.

Séance terminée à 22h00.